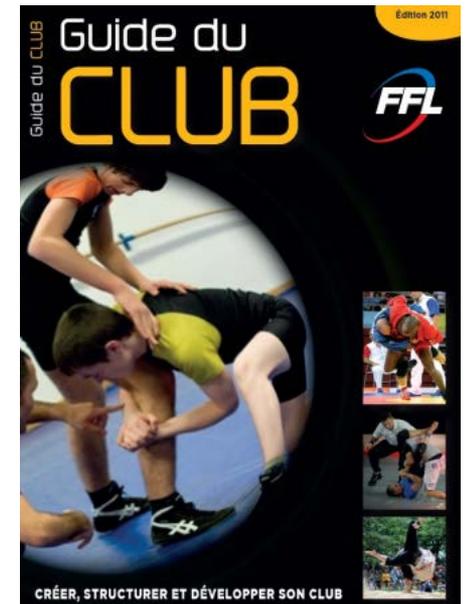


# UC3.1 : Etre capable de comprendre le fonctionnement d'un club

- ➔ Définition
- ➔ La création d'un club
- ➔ L'affiliation à la FFLDA
- ➔ L'agrément Sport
- ➔ La composition du club
- ➔ Les obligations et la gestion du club
- ➔ Les partenaires du club
- ➔ Les ressources du club



[Le guide du club](#)

[En téléchargement sur fflutte.com](http://fflutte.com)

## Définition

Un club de lutte est une **association type loi 1901**

« L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager les bénéfices ».



# La création du club

## Association loi 1901

### 7 étapes

1. Rédaction des statuts
2. Règlement intérieur
3. Organisation de l'assemblée générale constitutive
4. Déclaration préalable de l'association en Préfecture
5. Publication au journal officiel des associations et fondations d'entreprises
6. Compte en banque et assurance
7. Immatriculation sirene/siret



## L'affiliation à la FFL

### Pourquoi?

- Enjeux administratifs
- Enjeux sportifs
- Enjeux de formation

### Comment?

- La pré affiliation
- L'affiliation
- Le règlement

[Le règlement FFL des affiliations et des licences 2015-2016](#)



## L'agrément sport

### Pourquoi?

- Niveau de structuration
- Subvention CNDS
- Autres subventions publiques

### Comment?

- 1 an d'existence au moins
- Faire la demande auprès de la DDCS  
(Voir guide du club)



## Composition du club et responsabilités

**Le comité directeur** ou le conseil d'administration.  
Il exerce le pouvoir de décision. Ses membres sont élus.

**Le bureau** exécute les décisions. Il est composé d'élus:

- **Le président** : préside les réunions, dirige les travaux, ordonne les dépenses, présente le bilan moral à l'AG.
- **Le secrétaire**: responsable de l'administratif, gère le courrier et rédige les procès verbaux.
- **Le trésorier**: exécute le budget de l'association, est chargé de la comptabilité, présente le bilan financier à l'AG.

### **Les adhérents**

Les adhérents simples  
Les licenciés



## Les obligations du club

- Tenir une assemblée générale annuelle
- Contracter une assurance en responsabilité civile
- Informer et communiquer (comptes-rendus)

## La gestion du club

- L'intranet FFL ([www.fflutte.org](http://www.fflutte.org))

 <b>FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LUTTE</b> ET DISCIPLINES ASSOCIÉES			INTRANET		
GESTION			COMMUNICATION - RÉGLEMENTATION		
Compétitions Inscription/Création	Licences et ATP (autres types pratiques)	Arbitres Entraîneurs	Textes de référence	Compétitions	Maîtrise Grades
Maîtrises/Grades Ratings	Gestion	Consultation nationale Licence/Club/Comité	Labellisation des clubs	Haut niveau	Arbitres Entraîneurs
Rapport d'activités			Emploi Professionalisation	Appel à projet "Education insertion"	





## Formation nationale BF2

UC3.1: EC de comprendre le fonctionnement d'un club

# Les partenaires du club

### Le milieu fédéral

- Comité départemental
- Comité régional
- Fédération

### Les services de l'état

- Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS ou DDCSPP)
- Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)



# Les partenaires du club

## Les collectivités territoriales

- La commune
- La communauté de communes
- Le conseil général
- Le conseil régional

## Le mouvement olympique

- Comité départemental olympique sportif (CDOS)
- Comité départemental olympique sportif (CROS)

## Les partenaires privés

- Sponsoring ou parrainage



## Les ressources du club

### Les ressources financières

- Les ressources internes
  - Cotisations
  - Recettes d'activités
  - Dons
- Les ressources externes
  - FFL
  - CNDS
  - Ville
  - Conseil général
  - Partenaires privés

### Les ressources techniques

- Matériel et équipement
- Encadrement
- Créneaux horaires

